

Délibération n°45.04

L'AN deux mille dix-neuf le lundi 16 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 9 décembre 2019 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
53

Nombre de votants :
53

Date de convocation :
9 décembre 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
23 décembre 2019

Objet :
**Rapports annuels retraçant
l'exécution des Délégations
de Services Publics :**

- Service
d'assainissement de la
ZAC du Biopôle
Clermont Limagne :
rapport du délégataire
SEMERAP

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Jean-Christophe GIGULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gabriel BANSON, *a donné pouvoir à* M Christian ARVEUF
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir à* M Jacquie DIOGON
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir à* Mme Marie CACERES
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir à* M Yves LIGIER
- Mme Catherine HOARAU, *a donné pouvoir à* M Jean-Maurice HEINRICH
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Marie-Pierre LORIN, *a donné pouvoir à* Mme Annick DAVAYAT
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir à* Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à* M Daniel GRENET
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Jacques LAMY
- Mme Régine PERRETON,
- M Vincent RAYMOND
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER
- M Pierre PECOUL et son pouvoir pour Mme Emilie LARRIEU

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Marie CACERES

**Rapport n°45.04 - Rapports annuels retraçant l'exécution des Délégations de Services Publics :
Service d'assainissement de la ZAC du Biopôle Clermont Limagne : rapport
du délégataire SEMERAP**

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) en communauté d'agglomération,
Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire,
Vu le contrat d'affermage conclu à compter du 1^{er} septembre 2013 pour 10 ans avec la SEMERAP,
Vu la tenue de la commission de contrôle financier le 25 octobre 2019,
Vu la tenue de la commission des services publics délégués réunie le 25 octobre 2019,

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité annexé, établi par la SEMERAP pour le Service d'assainissement de la ZAC du Biopôle Clermont_Limagne, pour l'exercice 2018.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 17 décembre 2019***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).



Service Eau publique

SITE DU BIOPOLE

COMPTE RENDU TECHNIQUE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2018

Mai 2019

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DEL120191216454
-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020

cc 16 dec - RAPPORT 45-4

Table des matières

1	PRESENTATION DE LA SEMERAP	3
2	DONNÉES SUR L'ÉTAT DU SERVICE	4
2.1	Les abonnés du service assainissement	4
2.2	Assiette de facturation	4
2.3	Caractéristiques des abonnés.....	4
2.4	Principaux consommateurs d'eau potable.....	5
2.5	Le réseau d'assainissement.....	5
2.6	Les différents ouvrages du réseau d'assainissement.....	7
3	DONNÉES SUR LE FONCTIONNEMENT DU POSTE DE RELEVEMENT « PRINCIPAL DU BIOPOLE ».....	8
3.1	Descriptif de l'installation.....	8
3.2	Fonctionnement électromécanique.....	8
3.3	Données hydrauliques.....	9
3.4	Energie électrique.....	10
3.5	Réactif de traitement.....	10
3.6	Interventions et travaux réalisés en 2018.....	11
4	DONNÉES SUR LE FONCTIONNEMENT DU POSTE DE RELEVEMENT « ZA LIMAGRAIN » .	12
4.1	Descriptif de l'installation.....	12
4.2	Fonctionnement électromécanique.....	12
4.3	Energie électrique.....	12
4.4	Interventions et travaux réalisés en 2018.....	12
5	DONNÉES SUR LE FONCTIONNEMENT DU POSTE « RESTAURANT DU BIOPOLE ».....	13
5.1	Descriptif de l'installation.....	13
5.2	Fonctionnement électromécanique.....	13
5.3	Energie électrique.....	13
5.4	Interventions et travaux réalisés en 2018.....	13
6	INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX	14
6.1	Hydrocurage	14
6.2	Contrôle caméra	14
6.3	Entretien des fossés.....	14
7	REMARQUES ET PRECONISATIONS.....	15
8	RAPPEL DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS NOUVEAUX.....	16

1 PRESENTATION DE LA SEMERAP

La SEMERAP a été créée en 1975 par la volonté des Elus qui souhaitaient développer une activité dans le domaine de l'eau et de l'environnement totalement indépendante, transparente et maîtrisée, et ce, avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle a été, en France, la première S.E.M. pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement à voir le jour dans le Puy-de-Dôme (63) sur un périmètre de 170 Communes situées principalement au nord et à l'est de la capitale régionale Clermont-Ferrand.

En créant la SEMERAP, les élus locaux ont manifesté leur volonté de participer pleinement à la gestion de leurs services publics et d'en contrôler les résultats et ainsi faire barrage aux grands groupes.

Le 27 décembre 2013, la SEMERAP s'est transformé en Société Publique Locale (SPL).

Une SPL est une société anonyme dont le capital est exclusivement public. Ce nouvel outil est venu compléter la gamme des Entreprises publiques locales à la disposition des collectivités et des élus locaux jusqu'alors composée des Sociétés d'économie mixte (SEM) et des Sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA).

Les SPL sont, comme les SEM et les SPLA, des sociétés anonymes régies pour l'essentiel de leur fonctionnement par le Code de commerce. Leur création relève d'une délibération des collectivités locales (ou de leurs groupements) actionnaires.

L'intérêt majeur de la SPL est qu'elle **permet, dans un cadre souple, la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète du service**, le contrôle sur cet outil devant être par définition analogue à celui effectué sur une régie ou sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Aujourd'hui, la SEMERAP dispose d'une logistique importante adaptée aux métiers de l'eau et de l'assainissement ; elle est présente au quotidien dans le département du Puy-de-Dôme, avec un effectif global de 175 personnes et un parc de véhicules supérieur à cent quarante unités.

La SEMERAP est une entreprise qui allie :

- **L'exigence de la gestion publique** qui se traduit entre autre par la **totale transparence de sa gestion**.
- **La rigueur d'une société de droit privé** par l'étude et la mise en œuvre de solutions qui améliorent sans cesse **son efficacité technique** tout en recherchant constamment des **gains de productivité** afin d'obtenir des **performances économiques** qui la pérennise.

La SEMERAP est donc un **exploitant indépendant et un opérateur local** implanté en Auvergne. La SEMERAP est enfin une **société à taille humaine, reconnue pour son professionnalisme**, elle est membre de la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.)** et son personnel dépend de la Convention Collective des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement étendu à l'ensemble des entreprises relevant du code d'activité A.P.E. 3600 Z.

Son capital social est de 4.948.189 €.

Elle a été créée pour être l'outil des collectivités afin de gérer leurs services publics, et son conseil d'administration est présidé par un élu. Cela implique une totale loyauté dans la gestion et une qualité irréprochable du service.

2 DONNÉES SUR L'ÉTAT DU SERVICE

2.1 Les abonnés du service assainissement

ANNEE	2017	2018	Evolution
Nbr points de consommation AEP	24	23	-0,04 %
Nbr Abonnés assainissement	24	23	-0,04 %

2.2 Assiette de facturation

ANNEE	2017	2018	Evolution
Volumes assujettis à la redevance Assainissement part fermière (m ³)	64 810	69 093	0,07 %
Volumes assujettis à la redevance Assainissement part collectivité (m ³)	98 090	75 012	-23,5 %

L'assiette de facturation du délégataire est directement liée au volume d'eau potable facturé.

L'assiette de facturation de la collectivité prend en compte les éléments de la convention de déversement avec Jacquet Auvergne Innovation.

En 2018, l'application de la convention de déversement a permis de revaloriser la part de la collectivité de + 5 929 m³. Les paramètres pris en compte sont :

- coefficient de pollution de 1,00
- coefficient de rejet de 1,16.

2.3 Caractéristiques des abonnés

L'Article L-1331-10 du Code de la Santé Publique, précise que tout abonné « autres que domestiques » raccordé au réseau d'assainissement collectif doit disposer d'une autorisation spécifique de déversement.

L'Article R214-5 du code de l'environnement précise que « est assimilé à un usage domestique de l'eau tout rejet inférieur à 20 Equivalent Habitant (E.H.) » soit 1,2 kg DBO₅.j⁻¹ et/ou 1000 m³.an⁻¹.

L'entreprise Jacquet Auvergne Innovation dispose d'une autorisation de déversement spécifique pour le déversement de ses eaux usées au réseau d'assainissement collectif. Celle-ci a été renouvelé par arrêté N°2016-171 en date du 15/12/2016 pour une durée de trois ans.

Une convention de déversement fixe les modalités d'application depuis le 01/06/2011.

2.4 Principaux consommateurs d'eau potable

ABONNES	2017	2018	Evolution
GREENTECH	9 426	9 553	1,3 %
JACQUET	34 196	37 943	11,0 %
CCI DU PUY DE DOME	-	1 699	-
SAS ICARE	6 526	3 918	-40,0 %
SMO BIOPOLE	-	2 746	-
METABOLIC EXPLORER	4 854	7 590	56,4 %
SCICA SELIA	2 747	2 444	-11,0 %

2.5 Le réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement de la communauté de communes Limagne d'Ennezat est de type séparatif.

On recense au total 9 969 ml de collecteurs dont 1 974 mètres de canalisations d'assainissement. Le réseau d'assainissement des eaux usées est intégralement de type séparatif.

Il existe également :

6 173 ml de conduite de refoulement.

1 822 ml de réseau pluvial

2 844 ml de fossés

La synthèse de la description du réseau est disponible en page suivante.



ETAT DES LIEUX ASSAINISSEMENT, BIOPOLE / ST BEAUZIRE

Dressé le : 27/04/2010 YM

Date de mise à jour le : 26/09/2017 état des lieux 28/12/2016

Diamètre de canalisation	RESEAUX COMMUNAUX (m)				Sous Total					Sous Total	TOTAL
	RESEAU UNITAIRE	EALX USEES	EALX PLUVIALES	REFOULEMENT							
83					0					0	0
75				8	8					8	8
90					0					0	0
100				8	8					8	8
110					0					0	0
125					0					0	0
150					0					0	0
160				3 079	3 079					3 079	3 079
200		1 963			1 963					1 963	1 963
225				3 078	3 078					3 078	3 078
300		4			4					4	4
315		5	1 300		1 305					1 305	1 305
350					0					0	0
400			158		158					158	158
500		2	212		214					214	214
600			36		36					36	36
700					0					0	0
750					0					0	0
800			20		20					20	20
1000					0					0	0
7			84		84					84	84
TOTAL	0	1 974	1 822	6 173	5 582	0	0	0	0	5 582	5 582

TOTAL DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL	1974
TOTAL DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT SYNDICAL	0
TOTAL DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT :	1974
TOTAL DES COLLECTEURS D'EALX PLUVIALES :	1822
total fossés à curer	0
REGARDS DE BRANCHEMENT :	35
REGARDS DE VISITE :	113
GRILLES ET AVALOIRS :	91
BASSIN D'ORAGE	1
POSTE(S) DE RELEVEMENT /REFOULEMENT :	2 projets
fossés largeur 4m (en mètres)	745
fossés largeur 5m (en mètres)	977
fossés largeur 7m (en mètres)	1122

Indicateurs qualitatifs des informations contenues dans le plan			
	m		%
% linéaire Ø et mal connus	9144		91,72
% linéaire diamètres connus	9857		98,88
% linéaire matières connues	9144		91,72
% linéaire date pose renseignée	9951		99,82
		nombre	%
% regards armoire renseignés	104		69,14
note actuelle	117	lieux et recensement orno en 2017	
note n-1	117	dates renseignées le 06/05/2016	
note n-2	35		
note n-3			

26/09/2017

2.6 Les différents ouvrages du réseau d'assainissement

2 844 ml de fossé répartis de la façon suivante :

- 1 122 ml en largeur 7m, dont 130 ml avec cunette béton
- 977 ml en largeur 5 m
- 745 ml en largeur 4 m
- 118 Regards de visite
- 93 Grilles-avaloir
- 1 Bassin d'orage et 2 projetés
- 3 Postes de relèvement
- 1 Système de traitement de l'H₂S
- 2 regards avec vannes de sectionnement de part et d'autre de l'A71, situés sur les conduites de refoulement.

Les effluents collectés sont traités à la station d'épuration des Trois Rivières de l'agglomération clermontoise.

Une convention établie le 30 janvier 2009 entre Clermont Communauté et la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat définit les conditions techniques, administratives et financière de raccordement et de traitement des effluents rejetés par le BIOPOLE Clermont Limagne dans le réseau d'assainissement de Clermont Communauté.

3 DONNÉES SUR LE FONCTIONNEMENT DU POSTE DE RELEVEMENT « PRINCIPAL DU BIOPOLE »

3.1 Descriptif de l'installation

L'installation a été construite et mise en service en 1997.

Le poste de relèvement est équipé de 3 groupes électropompes de marque FLYGT type 3127 (5,9 kW) ainsi que d'un dispositif de télésurveillance (SOFREL S50), une chambre de vannes comprenant un ballon anti-bélier et deux débitmètres de marque ENDRESS+HAUSER.

3.2 Fonctionnement électromécanique

Temps de fonctionnement des groupes électropompes en heure

ANNEE	2017	2018	Evolution
Groupe n°1	855 h	801 h	-7 %
Groupe n°2	824 h	798 h	-4 %
Groupe n°3	427 h	753 h	+ 76 %
Moyenne des groupes	5,77 h.j ⁻¹	6,44 h.j ⁻¹	-
Total	2 106 h	2 352 h	+12 %

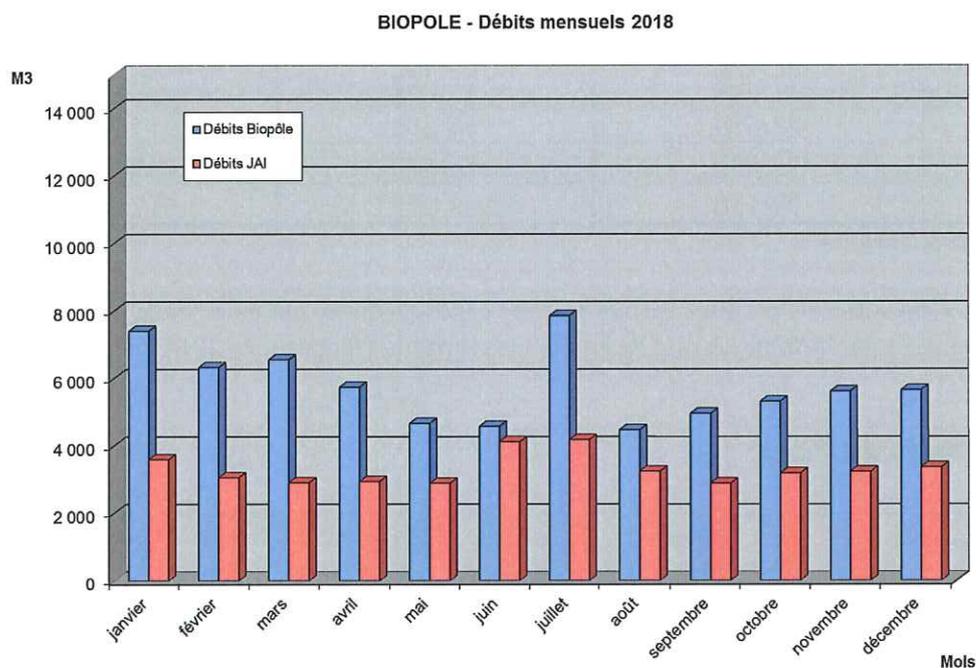
Le temps de fonctionnement journalier des groupes électropompes est en légère hausse par rapport à l'année 2017.

3.3 Données hydrauliques



Volumes des rejets

Les volumes mensuels transférés vers la station de Clermont Communauté en 2018 sont représentés par le graphique suivant :



Le volume total mesuré pour l'année 2018 est de 72 110 m³ soit un volume moyen journalier des rejets du Biopôle de **198 m³.j⁻¹**.

Le volume des rejets mesurés par l'entreprise Jacquet (36 673 m³), représente 51 % du volume total mesuré.



Evolution des rejets

Année	Vol Total Biopole (m ³)	m ³ /j
2011	121 894	334
2012	129 145	354
2013	132 697	364
2014	136 100	373
2015	71 230	195
2016	71 616	196
2017	72 053	197
2018	72 110	198

Le volume de rejet est sensiblement identique à celui des 2 dernières années.

✚ Eaux parasites

Année	Vol Total Biopole (m3)	Volume Eau potable facturé (m3)	Vol ECP* (m3)	% ECP*
2011	121 894	52 035	69 859	57%
2012	129 145	56 739	72 406	56%
2013	132 697	58 336	74 361	56%
2014	136 100	63 764	72 336	53%
2015	77 396	66 662	10 734	14%
2016	71 616	66 562	5 054	7%
2017	72 053	64 810	7 243	10%
2018	72 110	69 093	3 017	4%

*ECP : Eau Claire Parasite

Le taux d'eaux parasite collecté a fortement diminué depuis 2015 du fait de la faible pluviométrie et des travaux réalisés par la Communauté de communes Limagne d'Ennezat en 2014.

3.4 Energie électrique

Année	2017	2018	Evolution
Energie électrique (kWh)	9 842	10 682	+8 %

La quantité d'énergie électrique consommée pour le transfert des effluents vers le réseau de Clermont communauté est en hausse du fait de la légère augmentation du volume pompé.

3.5 Réactif de traitement

En 2009, la collectivité a mis en place un dispositif de traitement préventif de l'hydrogène sulfuré au niveau du poste de relèvement général du Biopôle.

Cet équipement comprend :

- une cuve enterrée de 20 m³ pour le stockage du réactif
- une armoire de commande
- une pompe d'injection
- un capteur de niveau
- un capteur de température

Les quantités de réactif Nutriox (en tonne) utilisées pour le traitement de l'H₂S sont les suivantes :

Année	2017	2018	Evolution
Nutriox (tonne)	65,09	100	53,6 %

L'injection de Nutriox pour le traitement de l'H₂S a été augmenté à partir du mois de juillet afin de palier à la défaillance du traitement de l'entreprise JACQUET.

3.6 Interventions et travaux réalisés en 2018

- Vérification et entretien périodique des groupes électropompes
- Remplacement du compteur EDF
- Contrôle de conformité électrique par l'entreprise DEKRA
- 12 bilans de 24 heures pour analyse de rejets
- Réalisation d'un bilan de contrôle de l'auto surveillance des établissements JACQUET
- Modification réglage automate pour optimisation du traitement Nutriox
- Remplacement CPU S50 et réinitialisation du débitmètre

4 DONNÉES SUR LE FONCTIONNEMENT DU POSTE DE RELEVEMENT « ZA LIMAGRAIN »

4.1 Descriptif de l'installation

L'installation a été construite et mise en service en 2012.

Le poste de relèvement est équipé de :

- 2 groupes électropompes de marque FLYGT, type 3069-180 (1.5 kW)
- 1 système de télégestion type Sofrel S530

4.2 Fonctionnement électromécanique

Temps de fonctionnement des groupes électropompes en heure

Année	2017	2018	Evolution
Groupe n°1	75 h	190 h	150 %
Groupe n°2	77 h	98 h	27 %
Moyenne des groupes	0,42 h.j ⁻¹	0.71 h.j ⁻¹	-
Total	152 h	288 h	90 %

Le poste a fonctionné de manière plus régulière en 2017.

4.3 Energie électrique

Année	2017	2018	Evolution
Energie électrique (kWh)	324 kWh	425 kWh	+31 %

4.4 Interventions et travaux réalisés en 2018

- Vérification et entretien périodique des groupes électropompes
- 15 visites préventives de surveillance et d'entretien
- Contrôle de conformité électrique par l'entreprise DEKRA
- Entretien des abords de l'installation
- Remplacement du compteur EDF
- Un acquittement des pompes 1 et 2
- Remplacement du contrôleur d'ordre de phase
- Un nettoyage des installations avec un camion hydrocureur

5 DONNÉES SUR LE FONCTIONNEMENT DU POSTE « RESTAURANT DU BIOPOLE »

5.1 Descriptif de l'installation

L'installation a été construite par l'entreprise Eurovia et mise en service en 2013.

Le poste de relèvement est équipé de :

- 2 groupes électropompes de marque FLYGT, type NP 3085-463 (1.3 kW);
- 1 système de télégestion type Sofrel S530

5.2 Fonctionnement électromécanique

Temps de fonctionnement des groupes électropompes en heure

Année	2017	2018	Evolution
Groupe n°1	75 h	178 h	137 %
Groupe n°2	31 h	36 h	16 %
Moyenne des groupes	0,29 h.j ⁻¹	0,59 h.j ⁻¹	103 %
Total	106 h	214 h	+100 %

5.3 Energie électrique

Année	2017	2018	Evolution
Energie électrique (kWh)	429	538	+25 %

5.4 Interventions et travaux réalisés en 2018

- Vérification et entretien périodique des groupes électropompes
- 13 visites préventives de surveillance et d'entretien
- Contrôle de conformité électrique par l'entreprise DEKRA
- Entretien des abords de l'installation
- Remplacement du compteur EDF
- Un nettoyage des installations avec un camion hydrocureur

6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

6.1 Hydrocurage

Hydrocurage	Année 2017	Année 2018
Linéaire de réseau Eaux Usées	0	0
Linéaire de réseau Eaux Pluviales	0	0
Nombre de branchements	0	0
Nettoyage des avaloirs	15	0
Nettoyage des postes	0	2

6.2 Contrôle caméra

Inspection caméra	Année 2017	Année 2018
Réseau Eaux Usées	0	0
Réseau Eaux Pluviales	0	0
Branchements	0	0

6.3 Entretien des fossés

Le broyage des fossés a été effectué en juin et en octobre 2018.

7 REMARQUES ET PRECONISATIONS

Les points d'améliorations suivants ont été relevés :

- *Etablir des autorisations de déversement pour chaque abonné autre que domestique raccordé au réseau d'assainissement conformément à l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique.*
- Mise en place d'un dispositif d'enregistrement en continu du taux d'H₂S résiduel au point de refoulement.
- Optimiser le traitement au Nutriox par le biais d'un asservissement de l'injection du réactif à une mesure en continue.

8 RAPPEL DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

Si la collectivité projette ou réalise des travaux d'amélioration ou d'extension, il est souhaitable que :

- La SEMERAP soit convoquée aux réceptions de travaux pour contrôle de la conformité des ouvrages.
- Les entreprises chargées des travaux remettent, lors des réceptions de chantiers, un jeu de plans de récolement des nouvelles installations à la SEMERAP pour qu'elle puisse mettre à jour l'état des lieux et le plan des réseaux.
- La collectivité provoque la consultation de la SEMERAP pour les projets de canalisations et ouvrages annexes situés en dehors des voies publiques, par le maître d'ouvrage des opérations, notamment si les infrastructures doivent être incorporées au domaine public.
- La collectivité établit un procès-verbal de remise des installations nouvelles au fermier pour que celui-ci en assure l'entretien.

ANNEXES

Annexe 1 : Analyse des rejets du BIOPOLE

Annexe 2 : Autosurveillance des rejets de Jacquet Auvergne Innovation

Annexe 3 : Bilan hydraulique

Annexe 4 : Indicateurs de service.

Annexe 5 : Contrôles de conformité DEKRA

ANNEXE N° 1 : Analyse des rejets du BIOPOLE

BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE																
SURVEILLANCE DES REJETS																
Bilan Analyses 2018																
Date	volume m3/j	Concentration (mg/l)							FLUX (Kg/J)					EH (DBo5)	EH (DCO)	Biodégradabilité (DCO/DBO5)
		MES	DCO	DBO5	NTK	NO3	NO2	PT	MES	DCO	DBO5	NGL	PT			
Seuils d'autorisation de rejet		600	2000	800	150			50								
09/01/2018	307	200	280	97	23	5,5	4,5	3,8	61	86	30	7,1	1,17	496	716	2,9
07/02/2018	192	27	51	14	9,4	130,0	0,7	1,7	5	10	3	1,8	0,33	45	82	3,6
14/03/2018	256	1800	1778	400	97,0	0,1	0,0	8,9	461	455	102	24,8	2,28	1707	3793	4,4
16/04/2018	194	390	936	180	32,0	0,1	0,0	7,0	76	182	35	6,2	1,36	582	1513	5,2
23/05/2018	147	1600	1050	390	130,0	0,1	0,0	19,0	235	154	57	19,1	2,79	956	1286	2,7
20/06/2018	147	320	438	110	36,0	150,0	31,0	9,9	47	64	16	5,3	1,46	270	537	4,0
18/07/2018	342	310	356	73	20,0	50,0	6,9	5,4	106	122	25	6,8	1,85	416	1015	4,9
22/08/2018	133	1100	1178	220	48,0	150,0	1,4	10,0	146	157	29	6,4	1,33	488	1306	5,4
26/09/2018	159	310	1034	480	20,0	0,1	0,0	3,2	49	164	76	3,2	0,51	1272	1370	2,2
09/10/2018	69	320	2435	790	40,0	0,1	0,0	6,0	22	168	55	2,8	0,41	909	1400	3,1
08/11/2018	214	1300	3646	1670	140,0	0,1	0,0	13,0	278	780	357	30,0	2,78	5956	6502	2,2
17/12/2018	147	1200	1720	450	65,0	1,1	0,1	13,0	176	253	66	9,6	1,91	1103	2107	3,8
moyenne	185	748	1290	433	57,2	48,1	4,0	8,4	143	226	76	10,6	1,51	1260	1880	3,8
mini	69	27	51	14	9,4	0,1	0,0	1,7	5	10	3	1,8	0,33	45	82	2,2
maxi	342	1800	3646	1670	140,0	150,0	31,0	19,0	461	780	357	30,0	2,79	5956	6502	5,4

ANNEXE N° 2 : Autosurveillance J.A.I.

Résultats des analyses d'eaux usées JACQUET PANNIFICATION																
ANNEE 2018																
Période du 01/12/2017 au 30/11/2018																
		E.P					E.U									
Convention rejet		2000	800	600	150	50	150 m3/j		5,5<ph<8,5	< 20°C	200	80	5	60	15	5
Semaine	Date de prélèvement	DCO (mg/L)	DBO5 (mg/L)	MEST (mg/L)	NK (mg/L)	PT (mg/L)	Volume eau consommée (m³)	Volume EU (m³)	pH à 25°C Initial	T° lors du relevé du pH	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	Rapport DCO / DBO5	MEST (kg/j)	NK (kg/j)	PT (kg/j)
49	06/12/2017	1059	410	240				65	7,1	12,5	69	27	3	16		
50	14/12/2017	1243	470	270	18	59		86	6,8	15,9	107	40	3	23	1,5	5,1
51	18/12/2017	663	200	170				75	6,9	16,4	50	15	3	13		
52	26/12/2017	492	150	570				39	7,3	16,1	19	6	3	22		
1	02/01/2018	929	240	500			96,23	81	7,2	15,3	75	19	4	41		
2	10/01/2018	214	45	210			113,27	123	7,2	14,1	26	6	5	26		
3	18/01/2018	129	20	64			125,19	134	7,2	15,1	17	3	6	9		
4	26/01/2018	41	5	5			132,28	199	7,2	15,2	8	1	8	1		
5	03/02/2018	54	6	9			39,55	113	7,0	14,3	6	1	9	1		
6	05/02/2018	74	14	33			82,98	97	7,3	12,5	7	1	5	3		
7	13/02/2018	140	22	84			118,83	137	7,2	10,6	19	3	6	12		
8	21/02/2018	159	21	89			119,44	140	7,2	13,1	22	3	8	12		
9	09/03/2018	2091	460	1400			120,52	39	7,3	14,3	82	18	5	55		
11	14/03/2018	190	888	800			119,77	131	7,4		25	116	0	105		
11	17/03/2018	178	33	56			82,02	145	7,3	14,3	26	5	5	8		
12	19/03/2018	162	28	67			88,13	124	7,5	14,4	20	3	6	8		
13	27/03/2018	285	50	240			115,0	108	7,2	13,7	31	5	6	26		
14	04/04/2018	1201	290	540			110,1	112	7,4	16,5	135	32	4	60		
15	12/04/2018	108	17	63	5,1	6,5	123,48	112	7,3	16,0	12	2	6	7	0,6	0,7
16	20/04/2018	356	63	290			115,1	102	7,5	19,9	36	6	6	30		
17	23/04/2018	2920	580	2300			98,45	78	7,3	21,0	228	45	5	179		
18	02/05/2018	117	15	66			103,91	93	7,5	17,7	11	1	8	6		
19	12/05/2018	527	120	400			82,54	74	6,8	20,9	39	9	4	30		
20	14/05/2018	373	98	400			101,89	106	7,3	17,6	40	10	4	42		
21	22/05/2018	386	35	140			116,16	99	6,8	21,30	38	3	11	14		
22	30/05/2018	1561	420	1300	91	21	116,27	81	7,0	21,8	126	34	4	105	7,4	1,7
23	07/06/2018	420	89	240	20	4,7	119,54	203	7,1	23,3	85	18	5	49	4,1	1,0
24	15/06/2018	311	67	340			146,63	171	7,5	20,3	53	11	5	58		
25	23/06/2018	617	190	530			156,66	165	7,2	23,1	102	31	3	87		
26	25/06/2018	595	110	460			113,26	88	7,6	22,1	52	10	5	40		
27	03/07/2018	573	140	490			134,44	90	7,6	25,8	52	13	4	44		
28	11/07/2018	135	17	100	5,8	0,85	142,58	99	7,5	23,5	13	2	8	10	0,6	0,1
29	19/07/2018	117	22	100			155,82	134	7,5	25,3	16	3	5	13		
30	27/07/2018	1212	430	550			178,01	189	7,3	26,8	229	81	3	104		
31	04/08/2018	1556	310	520			181,14	160	6,5	27,9	249	50	5	83		
32	06/08/2018	1153	370	380	19	2,4	117,64	84	7,1	28,2	97	31	3	32	1,6	0,2
33	16/08/2018	948	180	560			115,07	79	7,6	25,6	75	14	5	44		
34	24/08/2018	1620	350	1200			138,44	106	7,0	25,4	172	37	5	127		
35	01/09/2018	901	230	950			54,47	105	7,3	21,6	95	24	4	100		
36	03/09/2018	4942	1220	4000			107,08	87	7,6	21,3	430	106	4	348		
37	11/09/2018	236	51	89			109,77	70	7,6	23,2	17	4	5	6		
38	19/09/2018	827	180	710			122,23	101	7,6	24,3	84	18	5	72		
39	27/09/2018	1189	340	500	36	5,1	111,38	73	7,7	20,3	87	25	3	37	2,6	0,4
40	05/10/2018	177	37	94			209,04	221	7,3	23,1	39	8	5	21		
41	13/10/2018	476	30	86			68	70	7,6	21,0	33	2	16	6		
42	15/10/2018	145	24	77	6,9	0,96	99,23	90	7,9	20,9	13	2	6	7	0,6	0,1
43	23/10/2018	403	210	89			123,82	82	7,8	17,3	33	17	2	7		
44	02/11/2018	145	28	81			124,22	93	7,6	16,1	13	3	5	8		
45	10/11/2018	135	24	88			87,86	104	7,5	18,1	14	2	6	9		
46	12/11/2018	3289	750	2300			78,07	59	7,7	19,2	194	44	4	136		
47	20/11/2018	436	110	320	2,1	0,5	132,4	130	7,6	13,8	57	14	4	42	0,3	0,1
48	28/11/2018	151	27	96			152,44	133	7,6	15,9	20	4	6	13		
Min		41	5	5	2,1	0,5										
Max		4942	1220	4000	91	59										
Moyenne																
		DCO (mg/L)	DBO5 (mg/L)	MEST (mg/L)	NK (mg/L)	PT (mg/L)	conso AEP (m3)	rejet (m3)	pH	T°	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	Rapport DCO / DBO5	MEST (kg/j)	NK (kg/j)	PT (kg/j)
		738	197	486	23	11	117	109	7,33	19,1	69	19	3,7	45	2	1

ANNEXE N° 3 : Bilan hydraulique

		PLUVIOMETRIE ET DEBITS																								2018	
		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE			
JOUR	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	Pluvio* mm	Débit m3/j	
1	2,6	162	2,2	157	0	168	1,4	242	0	175	0	147	0	227	0	168	0	197	2	74	0	218	2,8	271			
2	0	157	0,6	192	2	168	0	242	0	175	0	147	0,2	122	0	198	0	143	0	170	5,6	202	2,2	142			
3	4,2	191	1,8	248	4,6	168	0	194	0	175	9,4	147	0	215	0	158	0	101	0,6	176	0	162	1	122			
4	7,4	206	2	157	0	168	11	194	0	175	0	147	9,6	178	0	218	0	164	0	190	0,2	172	1	217			
5	0,8	212	1,8	232	0,2	168	0,2	194	0	147	4	147	4,6	262	0	103	0	128	0	207	0	97	0,6	240			
6	16,4	277	4	306	0,6	168	0	194	0	147	12,4	147	0,2	450	0	101	2	144	0	293	1,2	164	0,2	212			
7	0,2	437	0,4	307	0,8	168	0	194	0	147	0,6	147	0	368	0	141	0	188	2,6	319	0	174	2,2	262			
8	0	297	0	259	0,2	168	0,4	194	8,6	147	0	147	0	245	0	142	0	145	0,2	15	0	214	0,2	284			
9	0,6	307	0,2	270	0	168	1,2	194	0,2	147	0	147	0	160	14,4	135	0	137	0,2	69	0	215	2,4	137			
10	1,6	328	1,4	251	7	168	0	194	0	147	3,8	147	0	221	0	177	0	86	0	99	1,8	217	2,2	106			
11	2,8	281	3	177	1	168	0	194	0	147	12,4	147	0	224	0	145	0	139	0	154	3,2	130	0,2	231			
12	1,6	250	0	251	0,6	168	4,4	194	6,6	147	0	147	0	224	0	160	1,4	129	0	208	0	108	0	214			
13	0,2	201	0,4	266	0	168	0	194	17,6	147	0,6	147	0	189	5,8	107	0,2	187	0	207	13,2	183	0	193			
14	0,4	174	0,2	224	0	256	0,2	194	7,4	147	0	147	0	223	0	143	0,4	228	0	120	0,2	264	0	199			
15	0,2	157	2,2	263	14	242	0	194	1,6	147	2	147	0	144	0	162	0	284	1	72	0,2	195	6,6	224			
16	3,4	226	8,8	263	6,6	242	0	194	1,4	147	0	147	30,8	182	0	107	0	154	0,2	163	0,2	240	0	178			
17	2,4	213	2,4	263	1	242	0	194	0	147	0	147	0	290	0	118	0	99	0	189	0,6	238	0	147			
18	0,2	248	0	263	2	242	0	198	0	147	0	147	0	342	0	146	0,6	181	0	183	0,4	178	0,2	213			
19	0,8	279	1,2	263	0	242	0	198	0	147	0	147	0,4	243	0	160	0,8	193	0	166	0	100	1	284			
20	2	273	3,4	325	0	242	0	198	0	147	0	147	8,2	259	0	66	0	203	0	228	0,2	180	0	189			
21	2	166	0	287	0	242	0	175	0	147	0	147	0	449	0	148	2	214	0	114	0,2	248	0	184			
22	0,2	168	0	194	0	242	0	175	1	147	0	147	0,4	654	0,8	133	0	225	0	66	0	213	5	193			
23	0	232	0	195	0	242	14,6	175	0,2	147	0	147	0	370	0,2	151	3,4	120	0	138	6,8	180	0	154			
24	0	226	0	132	0	242	0	175	0	147	0	147	0	237	0,4	237	1,2	62	0	200	0,2	205	0,6	89			
25	0,6	211	0	89	0	242	0	175	0,4	147	0	147	0	228	2,6	153	0	173	0	165	1,6	154	0	176			
26	9,6	233	0	138	6,4	242	0	175	0	147	0	147	0	251	0,2	161	0	159	0	161	2,6	112	0,2	110			
27	0	370	0	177	5,6	242	0	175	14,6	147	0	232	0,4	201	0	95	0	249	5,2	193	0	159	0,2	126			
28	0,2	278	0	176	2,6	242	11,2	175	9,8	147	0	226	2,8	228	0	126	0	179	4,8	304	1,6	180	0	158			
29	0,2	153			1	242	15,8	175	9,6	147	0	102	0	167	0,2	133	0	253	17,6	264	0	250	0	186			
30	0,4	249			5	242	1	175	6,6	147	0	194	0	110	0	156	0	92	0,8	179	12,6	262	0	153			
31	0,8	263			1,6	242			4,6	147				0	194	0	123			0,4	226			0,2	78		
Total	62	7405	3,6	6325	63	6554	61	5738	90	4669	45	4576	58	7857	25	4470	13	4956	36	5312	53	5614	29	5652			
Moy	2	239	1	226	2	211	2	191	3	151	2	153	2	253	1	144	0	165	1	171	2	187	1	182			
Max	16	437	9	325	14	256	16	242	18	175	12	232	31	654	14	237	3	284	18	319	13	264	7	284			
Min	0	153	0	89	0	168	0	175	0	147	0	102	0	110	0	65	0	62	0	15	0	97	0	78			
		* pluviométrie relevée à la station de Pont du Château										Total annuel		69 128 m ³		Moyenne journalière		189 m ³ /j									

ANNEXE N° 4 : Indicateurs de service

Indicateurs RPQS 2018

Code	Désignation	Valeur	Unité
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture d'eau au 1er janvier 2019	0	€HT/an
	Consommation (part collectivité) - tranche de prix unique	1.4	€HT/m3
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture d'eau au 1er janvier 2019	0	€HT/an
	Consommation (part délégataire) - tranche de prix unique	0.89277	€HT/m3
VP.217	Agence de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	0.15	€HT/m3
VP.218	Voies navigables de France rejets	0	€HT/m3
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0	€HT/m3
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10	%
DC.184)	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	241 367,53	€HT
P 202	Nombre d'autorisation de déversement d'effluent d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	U
VP 250	Existence d'un plan de réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé	oui	O/N
VP 251	Existence d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle.	oui	O/N
VP 252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, du linéaire, de la catégorie d'ouvrage avec informations cartographiques	oui	O/N
VP 253	Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire mentionne les matériau et diamètres.	100 %	%
VP 254	Existence d'une procédure de mise à jour des plans intégrant les informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose).	oui	O/N
VP 255	Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire mentionne la date ou la période de pose.	100 %	%
VP 256	Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire mentionne l'altimétrie.	100 %	%
VP 257	Localisation des ouvrages annexes (relèvement, DO,...)	oui	O/N
VP 258	Inventaire annuel des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages.	oui	O/N
VP 259	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	non	O/N
VP 260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...).	oui	O/N

VP.261	Existence d'un plan pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau.	oui	O/N
VP.262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	NC	O/N
VP199	Linéaire de réseau de collecte unitaires (hors branchement)	0	km
VP 200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements)	1.74	km
VP.176	Charge entrante en kg DBO5 -	76	Kg DBO5/j
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Police de l'Eau	%
P 204.3	Conformité des équipements aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Police de l'Eau	%
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Police de l'Eau	%
VP 056	Nombre d'abonnés	23	Ab
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	NC	Hab
VP 124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif.	NC	Ab
VP 068	Volume facturé	75 012	m ³
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (HT)	0	€HT
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2018 sur la facture émise au titre de l'année 2017	12,00	€TTC
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2017 au 31/12/2018	260 451,98	€TTC

ANNEXE N° 5 : Contrôles de conformité DEKRA



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Parc Européen d'Entreprises
Rue Richard Wagner
BP 60030
63201 RIOM cedex

Tel : 04 73 15 38 38
Email : contact@semerap.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216454
-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020





Service Eau publique

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2018

**Communauté de Commune
Riom Limagne Et Volcans
Biopôle**

Service de l'assainissement collectif

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216454
-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020

Table des matières

1.	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION (CARE)	3
2.	LES MODALITES D'ETALISSEMENT DU CARE.....	5
2.1	Introduction générale	5
2.2	Les produits	5
2.3	Les charges	5
2.3.1	Des Charges directement affectées au contrat	6
2.3.2	Des Charges réparties entre les contrats.....	6
2.4	Commentaire des rubriques de charges	6
2.4.1	Personnel	6
2.4.2	Autres charges	7
2.4.2.1	Matières et Fournitures.....	7
2.4.2.2	Sous-traitance.....	7
2.4.2.3	Télécommunication	7
2.4.2.4	Energie électrique.....	7
2.4.2.5	Achats d'eau	7
2.4.2.6	Produits de traitement	7
2.4.2.7	Analyses	7
2.4.2.8	Traitement des boues.....	8
2.4.2.9	Taxes locales	8
2.4.2.10	Charges de redevances – autres organismes publics.....	8
2.4.2.11	Charges relatives au renouvellement programmé.....	8
2.4.2.12	Contribution des services centraux et recherche	8
2.4.3	Résultat Brut	8
2.4.4	Autres résultats.....	8
2.4.4.1	Résultat exceptionnel.....	8
2.4.4.2	Abandons, créances douteuses, reprises et produits associés	8
2.4.4.3	Impôts.....	8
2.4.4.4	Résultat financier.....	9
2.4.5	Résultat Net	9
2.4.6	Reversements	9
3.	LES INDICATEURS	10

1. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION (CARE)

	2016	2017	2018
PRODUITS	64 582	64 473	64 412
Exploitation du service - Parties Fixes	0	0	0
Exploitation du service - Parties Variables	56 436	58 356	62 964
Exploitation du service - Eaux Pluviales	0	1 446	1 442
Produits Facturables	0	0	0
Vente d'eau en gros	0	0	0
Accès au service	0	0	0
Autres	1 442	0	7
Utilisation du renouvellement programmé	6 703	4 672	0
Produits de redevances - autres organismes publics	0	0	0

	2016	2017	2018
CHARGES	55 613	50 440	50 411
PERSONNEL	14 569	8 137	4 193
- Division Eau	0	0	0
- Division Electromécanique	4 185	629	304
- Division Environnement	6 538	5 051	3 696
- Division Travaux	59	0	0
- Dessin	34	1 663	0
- Gérer un abonné	169	79	72
- Gérer les achats	3 584	715	121
AUTRES CHARGES	41 045	42 303	46 218
- Matières et Fournitures	3 928	3 947	572
- Sous-traitance	4 382	5 703	4 193
- Télécommunication	315	337	322
- Energie Electrique	1 870	2 009	1 843
- Achats d'Eau	0	0	0
- Produits de traitement	18 905	18 457	17 539
- Analyses	336	389	916
- Traitement des Boues	0	0	0
- Taxes locales	0	640	586
- Charges de redevances - autres organismes publics	0	0	0
- Charges relatives au renouvellement programmé	4 554	2 972	13 257
- Contribution des services centraux et recherche	6 755	7 850	6 991

	2016	2017	2018
RESULTAT BRUT	8 968	14 033	14 001

	2016	2017	2018
AUTRES RESULTATS	0	-5 837	-525
Abandons, Créances douteuses, Reprises et Produits associés	0	-7 123	576
Résultat Exceptionnel	0	1 782	-49
Impôts	0	41	-769
Résultat Financier	0	-538	-283

	2016	2017	2018
RESULTAT NET	8 968	8 196	13 476

	2016	2017	2018
REVERSEMENTS	143 484	166 753	165 967

2. LES MODALITES D'ETALISSEMENT DU CARE

2.1 Introduction générale

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005.

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

2.2 Les produits

La rubrique « Produits » comprend :

Exploitation du Service – Parties Fixes : le montant total, hors TVA, des abonnements d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Exploitation du Service – Parties Variables : le montant total, hors TVA, des consommations d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Exploitation du service – Eaux pluviales : le montant total, hors TVA, des redevances relatives aux eaux pluviales.

Produits facturables : le montant, hors TVA, des services et prestations facturables, hors contrat.

Vente d'eau en gros : le montant total, hors TVA, des ventes d'eau potable auprès de collectivités tierces.

Accès au service : le montant total, hors TVA, des frais d'ouverture et fermeture de branchements.

Autres : le montant total, hors TVA, des produits divers

Utilisation du renouvellement programmé : le montant total des travaux réalisés sur l'année dans le cadre du programme de renouvellement contractuel.

Produits de redevances – autres organismes publics : le montant total, hors TVA, de la part fermière des redevances prélèvements.

2.3 Les charges

Les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, sont conformes à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Accusé de réception en préfecture de la manière suivante :

063-200070753-20191216-DELI20191216454
-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020

2.3.1 Des Charges directement affectées au contrat

Elles comprennent des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat.

Il s'agit des charges liées :

- aux achats de prestations (sous-traitance), matériaux, matériels
- aux frais de télécommunication, d'énergie et d'achat d'eau
- aux achats des produits de traitements
- aux frais d'analyses d'eau
- aux frais de traitement des boues

2.3.2 Des Charges réparties entre les contrats

Le montant total de ces charges tel que constaté dans les comptes de l'entreprise est réparti sur l'ensemble des contrats au prorata de certains critères.

Il s'agit notamment :

- Des charges de « personnel » (y compris usage du véhicule) réparties par type d'activité (environnement, eau, travaux, électromécanique, dessin). En fonction du nombre d'heures de travail réalisées sur le contrat.
- Des charges de « gestion clientèle » (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) imputées sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat,
- Des « Frais de gestion des achats » (frais de personnel des magasins, charges de gestion des magasins, charges de gestion des achats, ...) qui sont imputés sur chaque contrat proportionnellement au montant des achats stockés (hors carburant) et non stockés du contrat,
- Des "Frais de structure" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche qui sont imputées sur chaque contrat proportionnellement au chiffre d'affaire du contrat.

2.4 Commentaire des rubriques de charges

2.4.1 Personnel

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société incluant :

- les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, frais de téléphonie, frais de repas, outillage, vêtements de travail et de sécurité, ...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat,
- les engins et les véhicules (location longue durée, carburant, entretiens et réparations, assurances, ...),
- les loyers des locaux d'exploitation répartis
- les dépenses « informatiques » : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat.

Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :

- ANEMONE, logiciel de gestion de la relation clientèle
- CARL et ses différents modules : suivi de la production, gestion des achats, ...

- TOPKAPI, logiciel de télésurveillance.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base des temps renseignés dans l'outil de GMAO, CARL. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise », le cas échéant.

2.4.2 Autres charges

2.4.2.1 Matières et Fournitures

Ce poste comprend l'ensemble des achats de matériaux, matériels et fournitures nécessaires à la réalisation des contrats.

2.4.2.2 Sous-traitance

Cette rubrique comprend l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution des contrats :

- les prestations de sous-traitance correspondant aux interventions d'entreprises extérieures (terrassment, espaces verts, cartographie ...),
- les locations de matériels,
- l'entretien du matériel et des stations,
- les honoraires.

2.4.2.3 Télécommunication

Ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques relatifs à la télégestion.

2.4.2.4 Energie électrique

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations et ouvrages du service.

2.4.2.5 Achats d'eau

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de Collectivités effectués pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat afin de renforcer la production propre.

Contrats d'assainissement : cette rubrique comprend les Achats d'eau nécessaires pour l'exploitation des usines de traitement.

2.4.2.6 Produits de traitement

Cette rubrique comprend les achats de réactifs pour rendre l'eau potable ainsi que les réactifs pour le traitement des eaux usées.

2.4.2.7 Analyses

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

2.4.2.8 Traitement des boues

Cette rubrique correspond au coût de compostage, d'épandage, de vidange et de transport des boues.

2.4.2.9 Taxes locales

Cette rubrique correspond à la cotisation foncière des entreprises des différentes stations au regard des contrats.

2.4.2.10 Charges de redevances – autres organismes publics

Ce poste comprend la redevance prélèvement, les redevances de réseaux et étiage.

2.4.2.11 Charges relatives au renouvellement programmé

Cette rubrique correspond au montant de l'engagements contractuel annuel (provision) du délégué à réaliser le programme de renouvellement programmé prédéterminé de travaux.

2.4.2.12 Contribution des services centraux et recherche

Une quote-part de frais de structures est imputée sur chaque contrat au prorata des produits d'exploitation.

2.4.3 Résultat Brut

La différence entre les produits et les charges permet de déterminer le résultat brut (ou structurel) du contrat. Ce montant peut se comparer au résultat du compte d'exploitation prévisionnel figurant au contrat.

2.4.4 Autres résultats

2.4.4.1 Résultat exceptionnel

Cette rubrique correspond à la différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles. Les produits exceptionnels correspondent principalement aux produits sur exercices antérieurs ainsi qu'au reprise d'amortissements dérogatoires.

Les charges exceptionnelles correspondent principalement aux charges sur exercices antérieures, aux cessions d'immobilisations et amortissements dérogatoires.

2.4.4.2 Abandons, créances douteuses, reprises et produits associés

Cette rubrique correspond à la différence entre la provision des créances douteuses et les abandons de créance d'une part, et les reprises sur provision et produits associés (essentiellement frais de relances) d'autre part.

2.4.4.3 Impôts

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216454
-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020

Cette rubrique correspond essentiellement à l'impôt sur les sociétés et divers crédits d'impôts imputés sur le contrat au prorata de son chiffre d'affaire

2.4.4.4 Résultat financier

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières de l'exercice.

2.4.5 Résultat Net

Le résultat net intègre le résultat brut et les autres résultats. La somme des résultats net de chaque contrat et activité est égale au résultat net après impôt de l'entreprise.

2.4.6 Reversements

Il s'agit des sommes reversées à la collectivité sur l'année 2017 au titre du contrat.

3. LES INDICATEURS

Indicateurs RPQS 2018

Code	Désignation	Valeur	Unité
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture d'eau au 1er janvier 2019	0	€HT/an
	Consommation (part collectivité) - tranche de prix unique	1.4	€HT/m3
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture d'eau au 1er janvier 2019	0	€HT/an
	Consommation (part délégataire) - tranche de prix unique	0.89277	€HT/m3
VP.217	Agence de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	0.15	€HT/m3
VP.218	Voies navigables de France rejets	0	€HT/m3
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0	€HT/m3
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10	%
DC.184)	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	241 367,53	€HT
P 202	Nombre d'autorisation de déversement d'effluent d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	U
VP 250	Existence d'un plan de réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé	oui	O/N
VP 251	Existence d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle.	oui	O/N
VP 252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, du linéaire, de la catégorie d'ouvrage avec informations cartographiques	oui	O/N
VP 253	Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire mentionne les matériau et diamètres.	100 %	%
VP 254	Existence d'une procédure de mise à jour des plans intégrant les informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose).	oui	O/N
VP 255	Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire mentionne la date ou la période de pose.	100 %	%
VP 256	Pourcentage du linéaire pour lequel l'inventaire mentionne l'altimétrie.	100 %	%
VP 257	Localisation des ouvrages annexes (relèvement, DO,...)	oui	O/N
VP 258	Inventaire annuel des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages.	oui	O/N
VP 259	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	non	O/N
VP 260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...).	oui	O/N
VP.261	Existence d'un plan pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau.	oui	O/N
VP.262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré par tronçon et par segment).	NC	O/N

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DEI120191216454
-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020

VP199	Linéaire de réseau de collecte unitaires (hors branchement)	0	km
VP 200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements)	1.74	km
VP.176	Charge entrante en kg DBO5 -	76	Kg DBO5/j
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Police de l'Eau	%
P 204.3	Conformité des équipements aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Police de l'Eau	%
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Données Police de l'Eau	%
VP 056	Nombre d'abonnés	23	Ab
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	NC	Hab
VP 124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif.	NC	Ab
VP 068	Volume facturé	75 012	m ³
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (HT)	0	€HT
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2018 sur la facture émise au titre de l'année 2017	12,00	€TTC
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2017 au 31/12/2018	260 451,98	€TTC

BIOPOLE CLERMONT- LIMAGNE

Facture Type 120 m3

Comparatif des années 2019 et 2018

	2019	2019	2018	2018	Variation en €	Variation en %
<u>Consommation type 120 M3</u>	<u>PU</u>		<u>PU</u>			
EAU POTABLE						
Part délégataire		110,49 €		114,09 €	-3,60 €	-3,155%
. Abonnement : VP.190	19,000 €	19,000 €	#####	19,000 €	0,00 €	0,000%
. Consommation : VP.177	0,76 €	91,49 €	0,79 €	95,09 €	-3,60 €	-3,786%
Part collectivité		152,38 €		152,38 €	0,00 €	0,000%
. Abonnement : VP.191	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	0,00 €	0,000%
. Consommation m3 : VP.178	0,94 €	112,38 €	0,94 €	112,38 €	0,00 €	0,000%
. Part Travaux		- €		- €	0,00 €	
Taxes et redevances : VP.179		50,27 €		50,20 €	0,07 €	0,139%
. Lutte contre la pollution	0,23 €	27,60 €	0,23 €	27,60 €	0,00 €	0,000%
. Redevance prélèvement	0,06 €	7,15 €	0,06 €	7,08 €	0,07 €	0,989%
. Protection des captages	0,13 €	15,52 €	0,13 €	15,52 €	0,00 €	0,000%
- Total EAU hors TVA -		313,14 €		316,67 €	-3,53 €	-1,115%
ASSAINISSEMENT						
Part délégataire		107,13 €		104,57 €	2,56 €	2,448%
. Abonnement : VP.190	- €	- €	- €	- €	0,00 €	
. Consommation : VP.177	0,89 €	107,13 €	0,87 €	104,57 €	2,56 €	2,448%
Part collectivité		168,00 €		180,00 €	-12,00 €	-6,667%
. Abonnement : VP.191	- €	- €	- €	- €	0,00 €	
. Surtaxe communale : VP.178	1,40 €	168,00 €	1,50 €	180,00 €	-12,00 €	-6,667%
. Surtaxe Syndicale : VP.178		- €		- €	0,00 €	
Taxes et redevances : VP.179		18,00 €		21,60 €	-3,60 €	-16,667%
. Modernisation réseau	0,15 €	18,00 €	0,18 €	21,60 €	-3,60 €	-16,667%
- Total ASSAINISSEMENT hors TVA -		293,13 €		306,17 €	-13,04 €	-4,259%
Total Hors Taxes pour 120 M3		606,27 €		622,84 €	-16,57 €	-2,660%
Montant de la TVA		46,54 €		48,03 €	-1,49 €	-3,102%
Total TVA comprise		652,81 €		670,87 €	-18,06 €	-2,692%
					Ecart en €	Evolution
Montant du coût total de l'eau TTC		277,33 €		281,13 €	-3,80 €	-1,352%
Poids de l'eau TTC sur total de la facture		42,48%		41,91%		0,006
dont part TTC de la SEMERAP		17,86%		17,94%		-0,001
D102 : Prix TTC du service Eau Potable au m3		2,31 €		2,34 €	-0,03 €	-1,352%
Montant du coût total de l'assainissement TTC		302,64 €		313,03 €	-10,39 €	-3,319%
Poids de l'assainissement TTC sur total de la facture		46,36%		46,66%		-0,003
dont part TTC de la SEMERAP		18,05%		17,15%		0,009
D102 : Prix TTC du service Assainissement au m3		2,52 €		2,61 €	-0,09 €	-3,319%
En conclusion la SEMERAP a une rémunération TTC de		234,41 €		235,39 €	-0,98 €	-0,416%
		35,91%		35,09%		0,008



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Parc Européen d'Entreprises
Rue Richard Wagner
BP 60030
63201 RIOM cedex

Tel : 04 73 15 38 38
Email : contact@semerap.fr

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216454
-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216454
-DE
Date de télétransmission : 06/01/2020
Date de réception préfecture : 06/01/2020